### Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement

#### Séance du 2 novembre 2020

Le lundi 2 novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M<sup>me</sup> Bérengère GRÉE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, Mme Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE.

#### Absents ayant donné procuration :

M. Gilles MENTRÉ, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M. Éric HÉLARD.

### Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS, M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Bruno PARENT.

#### Ordre du jour

- > 162020089 Désignation du Secrétaire de séance
- M. Francis SZPINER rapporteur.
  - > 162020090 Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2020

#### M. Francis SZPINER rapporteur

> **2020 DFPE 104** Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 euros)

### M. Francis SZPINER rapporteur

**2020 DFPE 158** Subventions (2 582 568 euros), et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8<sup>e</sup>) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

#### M. Francis SZPINER rapporteur

2020 DFPE 167 Centre multi-accueil situé 2 rue Faustin Hélie / 6 place Possoz (16<sup>e</sup>) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

## M. Francis SZPINER rapporteur

2020 SG 35 Projet d'aménagement du site Tour Eiffel - Communication sur l'avancement de l'opération - Consultation des collectivités intéressées dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale – Participation du public par voie électronique

## M. Jérémy REDLER rapporteur.

> 2020 DAE 225 Subventions (270 000 euros) et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique

# M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteur.

> 2020 DAE 252 Marchés couverts du lot 2 - Modification de périmètre marché Passy (16<sup>e</sup>) suite travaux - Avenant 4

### M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

2020 DASCO 38 Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

## M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.

> 2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public

## M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.

2020 DAC 597 Subventions (4 500 euros) à trois associations, Culture et Bibliothèques pour tous, Seiziem'Art et Cœur d'Auteuil dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 16<sup>e</sup> arrondissement

# M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.

2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

## M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.

- > 2020 DCPA 29 Parc des Princes Allongement de chantier Indemnisation de la société CET M. Ariel LEVY rapporteur.
  - ▶ V162020102 Vœu relatif à l'aide de la Ville de Paris aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année

### M. Rodolphe BORGNIET rapporteur

> V162020103 Vœu relatif aux logements vacants dans les ensembles sociaux parisiens M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

La séance est ouverte à 18 h 05.

M. SZPINER invite les élus à prendre place et propose de commencer cette séance du Conseil d'arrondissement.

Avant de procéder à la désignation du secrétaire de séance, il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'observer une minute de silence à la mémoire du professeur Samuel Paty, qui a été lâchement assassiné en raison de son métier.

[Une minute de silence est observée en la mémoire de Samuel Paty]

<u>M. SZPINER</u> ajoute que, malheureusement, outre l'assassinat de cet enseignant, un attentat a été perpétré à Nice et a causé la mort de trois personnes dans une église, lieu d'asile et de paix. Il tenait aussi à apporter tout le soutien et la solidarité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris à la Ville de Nice et à la communauté catholique de France.

> 162020089 Désignation du Secrétaire de séance

## M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de <u>M. SZPINER</u>, et en l'absence d'observations, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ 162020090 Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2020 M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER annonce que, sauf erreur de sa part, aucune observation n'a été faite sur ce compte rendu. Il s'enquiert d'éventuelles observations qu'auraient à formuler les conseillers d'arrondissement sur ce document.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met aux voix le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020.

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2020 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2020 DFPE 104 Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER rappelle, comme tous ici le savent, que le Conseil de Paris a adopté les termes des conventions, avec 22 associations de puériculture, relatives au fonctionnement de ces établissements d'accueil de la petite enfance. Cette subvention globale comprend la subvention aux établissements qui sont listés dans la délibération, et les membres du Conseil ont une fiche technique qui détaille la situation de ces associations, à savoir leurs statuts, leurs conseils d'administration, et l'activité des établissements concernés.

Il indique que Madame la Maire de Paris demande donc au Conseil d'arrondissement de pouvoir adopter ces subventions et de l'autoriser à signer les avenants.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole ou observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 104 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

**2020 DFPE 158** Subventions (2 582 568 euros), et avenants n°4 avec la Fondation Léopold Bellan (8°) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

### M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER précise que cette délibération concerne des subventions pour un montant de 2 582 568 euros et un avenant n°4 avec la Fondation Léopold Bellan pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance, dont l'un concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, à savoir l'établissement situé 22 bis rue Claude Lorrain, pour lequel est proposée une subvention d'un montant de 418 032 euros.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 158 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2020 DFPE 167 Centre multi-accueil situé 2 rue Faustin Hélie / 6 place Possoz (16<sup>e</sup>) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

## M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER explique que cette délibération, qui concerne le centre multi-accueil situé 2, rue Faustin Hélie / 6 place Possoz, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, porte sur une convention de gestion avec Paris Habitat.

En effet il est proposé d'autoriser Madame la Maire de Paris à signer, avec Paris Habitat, la convention de recouvrement des charges et prestations liées à l'exploitation de cette structure multi-accueil de la petite enfance de 34 places, ainsi qu'un certain nombre d'autres conventions.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 167 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2020 SG 35 Projet d'aménagement du site Tour Eiffel - Communication sur l'avancement de l'opération - Consultation des collectivités intéressées dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale – Participation du public par voie électronique

### M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER le remercie, et explique qu'il s'agit de délibérer sur le projet d'aménagement du site Tour Eiffel.

Il est proposé au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis sur ce dossier d'aménagement comprenant l'étude d'impact et les demandes de permis de construire et d'aménager, et de confirmer la délégation donnée à la Maire de Paris pour ouvrir et organiser la participation du public, par voie électronique, à la procédure de mise en compatibilité du PLU.

M. REDLER rappelle que le projet présenté aujourd'hui a été sélectionné par un jury d'architectes organisé en mai 2019, et qu'à ce moment-là, les mairies du 7°, 15°, et 16°, qui sont les mairies *a priori* les plus concernées par ce projet, l'étant même totalement, s'étaient prononcées sur une autre proposition, qui se concentrait plus sur les jardins et n'intervenait pas sur la place du Trocadéro. Or les mairies d'arrondissement concernées, du 7°, du 15° et du 16°, n'ont pas été écoutées, et ce n'est donc pas ce projet-là qui a été retenu.

M. REDLER explique que le projet qui est soumis aujourd'hui au Conseil d'arrondissement propose un réaménagement global entre la place du Trocadéro et le Champ de Mars, qui fermerait le Pont d'Iéna à la circulation, ainsi que la place de Varsovie et l'avenue des Nations-Unies. La place du Trocadéro serait profondément modifiée, avec la création d'une forme d'amphithéâtre en face de la Tour Eiffel, et la circulation s'organiserait en demi-lune entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Paul Doumer, sur des voies à double sens.

Il précise que, du point de vue de la Marie du 16<sup>e</sup> arrondissement, et comme cela a été évoqué lors de précédentes réunions, plusieurs points majeurs conduisent la majorité municipale à confirmer son opposition à ce projet.

Tout d'abord, la place du Trocadéro risque de devenir un lieu d'événements et de manifestations permanents. Les fermetures des voies annoncées et la réduction drastique de la capacité d'absorption des flux conduisent les élus de la majorité à penser que cela engendrera énormément d'embouteillages et qu'il y aura un report de circulation très important. Par ailleurs, le grand parc promis risque de voir se multiplier les problèmes de sécurité et de tranquillité publique que la Mairie du 16<sup>e</sup> doit déjà malheureusement déplorer sur les sites du Trocadéro et du Champ de Mars.

En conclusion, M. REDLER fait remarquer que ce projet se ferait, comme à l'habitude, au détriment des riverains du 16<sup>e</sup> arrondissement, et que malgré les arguments avancés plusieurs fois dans ce dossier, il risque très fortement de dégrader leur cadre de vie.

Aussi, à cet effet, M. REDLER demande-t-il au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et annonce qu'elle rejoint les propos tenus par M. REDLER. Son groupe votera contre cette délibération, parce que si le projet global est plutôt séduisant, puisqu'il comprend des points intéressants qu'il ne faut pas négliger – la végétalisation et un espace entièrement dédié aux piétons et aux mobilités douces – l'étude d'impact qu'il est proposé au Conseil de voter aujourd'hui est néanmoins totalement sommaire et insuffisante.

Constatant que M. REDLER a mentionné quelques points, M<sup>me</sup> SEBBAH indique qu'elle souhaite également en ajouter d'autres.

Concernant le stationnement des cars touristiques, elle remarque qu'il existe aujourd'hui 86 places de stationnement, et qu'avec ce projet, l'on passe d'un coup à 25 places de stationnement : quelque 60 places d'autocars disparaissent donc, pour la même offre de cars touristiques, ce qui générera une situation de stationnement sauvage inadmissible.

Aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, le point le plus important est celui des flux et des circuits de bus. Dans l'étude d'impact, est évoquée une réorganisation, mais sans que soit donnée aucune autre précision. La suppression des places de stationnement et la piétonisation vont générer des reports, comme cela est indiqué dans l'étude d'impact, mais il n'est absolument pas précisé s'il va exister des trajets annexes. Durant la phase des travaux, est uniquement évoqué un report sur les avenues d'Iéna et du Président Wilson et M<sup>me</sup> SEBBAH constate que les élus doivent se contenter de cette explication.

Par ailleurs, s'agissant des bus, notamment le bus 72, M<sup>me</sup> SEBBAH se demande s'ils vont maintenir leur vitesse commerciale, sachant qu'aujourd'hui, le bus est la seule alternative pour les personnes à mobilité réduite. De la même manière, concernant la ligne de métro n°9, elle se demande si celle-ci sera automatisée. En effet, si l'objectif est d'inciter les gens à ne plus prendre leur voiture, il faut avoir une offre de transport digne de ce nom.

Par ailleurs, elle note que certains éléments n'ont pas été mentionnés dans cette étude d'impact, notamment les risques liés à la sûreté. Monsieur le Maire ayant rappelé le contexte sécuritaire actuel, Mme SEBBAH se demande s'il existera des systèmes de caméras, de grillage, ou de protection anti-intrusion. À ce stade, elle remarque que rien n'est prévu à cet effet.

Concernant la méthode, comme l'a dit M. REDLER, M<sup>me</sup> SEBBAH insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une parodie de démocratie, puisqu'il suffit d'interroger les restaurateurs de la place du Trocadéro pour se rendre compte qu'ils n'ont pas été associés à la concertation, alors qu'ils sont les premiers concernés. De plus, l'étude d'impact ne précise pas ce qui a été retenu ou non de la concertation. Seul le stationnement avenue Georges Mandel est indiqué dans cette étude d'impact.

Enfin, ce qui est, selon M<sup>me</sup> SEBBAH, peut-être le plus drôle, est le fait qu'il est demandé à l'article 1 de cette délibération d'émettre un avis favorable à la demande de permis de construire et d'aménager, et qu'à l'article 2, il est dit qu'il existera une participation du public par voie électronique. Elle constate qu'il s'agit donc d'une démocratie « à l'envers », puisqu'il conviendrait peut-être de commencer par passer l'article 2, puis, dans un second temps, de voter l'article 1.

Pour toutes ces raisons, M<sup>me</sup> SEBBAH annonce que son groupe votera contre cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet, puis met cette délibération aux voix.

Le projet de délibération 2020 SG 35 mis aux voix par M. SZPINER est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

**2020 DAE 225** Subventions (270 000 euros) et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> DORVALD annonce que cette délibération concerne l'allocation, à neuf structures d'insertion économique, de subventions de fonctionnement pour un montant global de 270 000 euros.

Elle précise que malgré les conditions sanitaires défavorables, ces structures ont présenté des projets pour une économie plus solidaire.

Concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de La Table du Recho, qui est située, comme chacun le sait, dans l'ancienne caserne de gendarmerie du boulevard Exelmans aux Cinq Toits : le projet de La Table du Recho est de proposer pour six personnes en recherche d'emploi une formation et une insertion.

Elle invite les membres du Conseil à voter favorablement cette délibération, étant précisé que s'agissant de La Table du Recho, la subvention proposée est de 40 000 euros.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAE 225 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

> 2020 DAE 252 Marchés couverts du lot 2 – Modification de périmètre marché Passy (16<sup>e</sup>) suite travaux – Avenant 4

## M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET précise que cette délibération concerne le marché couvert de Passy, dont il rappelle qu'il est géré en convention de délégation par la société BENSIDOUN. Il annonce que face à des dégradations, des travaux de reconstruction ont été nécessaires, qui ont modifié les surfaces,

augmentant de 10 m² la surface des resserres, pour la partie commerciale, et de 19 m² la surface hors œuvre, pour les locaux extérieurs.

Il annonce qu'il est proposé d'autoriser Madame la Maire de Paris à signer un avenant au contrat pour prendre en compte ces évolutions.

M. BORGNIET demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

<u>M. SZPINER</u> s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAE 252 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2020 DASCO 38 Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

# M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD rappelle que la Ville de Paris soutient, depuis 2011, le développement des projets éducatifs au sein des lycées municipaux. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'arrondissement de soutenir les projets éducatifs de tous les lycées municipaux, par l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 48 413 euros.

Elle précise, concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, que le lycée René Cassin est concerné par une subvention d'un montant de 5 042 euros.

M<sup>me</sup> NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 38 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD explique que dans le cadre du programme « ville du quart d'heure », il est proposé d'ouvrir au public des cours d'établissements scolaires le week-end. Il était proposé d'expérimenter cette mesure en ouvrant une cour par arrondissement les samedis – elle précise que les dates ne sont pas très utiles, puisque cela concernait quatre samedis –, ces cours étant censées être ouvertes de 10 heures à 18 heures.

Elle ajoute qu'il est proposé, dans ce cadre, d'autoriser l'occupation gratuite, par des associations, des cours ouvertes, et d'autoriser Madame la Maire de Paris à signer des conventions d'utilisation des cours d'écoles et de collèges ouvertes au public.

M<sup>me</sup> NIZARD ajoute que le Conseil d'arrondissement peut voter le principe de cette expérimentation, tout en se réservant la possibilité de ne pas poursuivre si des difficultés trop lourdes apparaissent en matière de logistique, au niveau sanitaire ou en termes de sécurité.

Si l'on ne savait pas, il y a encore peu de temps, si ces cours pourraient rester ouvertes au public pendant le confinement, M<sup>me</sup> NIZARD précise que la réponse est maintenant connue et que cela ne sera pas possible.

Elle explique qu'en ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, les collèges et lycées ne sont pas concernés par cette délibération, et que celle-ci ne pourrait éventuellement concerner que deux établissements : l'école Murat, et un peu plus tard, l'école Michel-Ange.

Toutefois, M<sup>me</sup> NIZARD informe le Conseil que cette délibération sera certainement retitré de l'Odre du Jour du Conseil de Paris. En raison de la situation sanitaire et du risque d'attentat l'expérimentation sera reportée.

Précisant qu'il n'est pas possible de retirer cette délibération de l'ordre du jour, M<sup>me</sup> NIZARD remercie donc les membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur celle-ci.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et précise qu'elle se réjouit de cette initiative de la Mairie de Paris qui permet, dans une certaine mesure, de répondre au problème de manque d'espace pour les associations du 16<sup>e.</sup> arrondissement, compte tenu du fait que les locaux associatifs sont, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, trop peu nombreux, étant davantage implantés dans l'Est parisien. De plus, elle souligne le fait que lorsqu'ils existent, ils sont dans un état de délabrement qui ne permet pas de les mettre à la disposition, de manière raisonnable, des associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Effectivement, l'ouverture des cours d'école ne va pas tout régler, mais ce serait, aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, une première étape satisfaisante.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> SEBBAH indique avoir vu dans la délibération que les mairies d'arrondissement choisiraient les associations qui pourraient exercer leurs activités dans les cours d'école et elle demande si la majorité municipale a déjà prévu des critères de sélection de ces associations. Elle ajoute que son groupe aimerait, si possible, participer à cet appel à projets, et en remercie d'avance Monsieur le Maire.

M. SZPINER répond qu'il ne manquera pas d'en tenir M<sup>me</sup> SEBBAH informée lorsque la question se posera.

En l'absence d'autres interventions, il met aux voix cette délibération et constate deux avis favorables.

M<sup>me</sup> SEBBAH précise que les avis favorables sont au nombre de trois, puisqu'elle a une procuration.

<u>M. SZPINER</u> lui présente ses excuses : il ignorait que M<sup>me</sup> SEBBAH avait cette procuration, dont il précise qu'il mesure l'importance, compte tenu des effectifs du groupe de M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH I'en remercie.

Le projet de délibération 2020 DASCO 137 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (3 voix pour, Abstentions 32).

2020 DAC 597 Subventions (4 500 euros) à trois associations, Culture et Bibliothèques pour tous, Seiziem'Art et Cœur d'Auteuil dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 16<sup>e</sup> arrondissement

M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> GRÉE pour la présentation de cette délibération.

<u>M<sup>me</sup> GRÉE</u> précise que, dans le cadre du soutien aux associations culturelles locales, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a demandé le soutien de la Ville, pour trois associations, par le biais de l'enveloppe destinée à l'animation de la vie culturelle de l'arrondissement, pour un montant de 4 500 euros :

- 1 500 euros à l'association « Seiziem'art », qui accompagne les artistes qui vivent et travaillent dans l'arrondissement dans leurs activités en lien avec l'étude, la pratique, l'enseignement, la promotion et la diffusion des arts, et qui participent à l'animation culturelle de l'arrondissement, notamment pour l'organisation des « Journées Portes Ouvertes » ;
- 2 300 euros à l'association « Cœur d'Auteuil », qui a pour objectif de favoriser, développer et promouvoir des actions et des activités culturelles artistiques, et récréatives, plus particulièrement dans le domaine du chant choral;
- 700 euros à l'association « Culture et Bibliothèques pour tous », qui a pour but la formation culturelle populaire.

M<sup>me</sup> GRÉE demande au Conseil d 'arrondissement de voter en faveur de ces subventions et de cette délibération.

<u>M. SZPINER</u> s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et précise qu'elle souhaite simplement rendre hommage à ces trois associations formidables. Elle rappelle qu'ils étaient nombreux, autour de cette table, à avoir participé aux Journées Portes Ouvertes de « Seiziem'art », à l'occasion du bilan de l'association. Elle fait remarquer que Pascale MORIN fait un travail formidable, tout comme les associations « Cœur d'Auteuil » et « Culture et Bibliothèques pour tous ».

Pour faire le lien avec ce qu'elle disait précédemment concernant les locaux associatifs, M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que la bibliothèque Théophile Gautier a failli fermer ses portes, faute de locaux associatifs, pendant plusieurs mois. Ils ont finalement trouvé une solution, mais selon M<sup>me</sup> SEBBAH, cela montre bien qu'il existe un vrai problème sur ce sujet-là et elle espère que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pourra s'en saisir, afin de permettre aux associations d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions possible.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAC 597 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

**2020 DCPA 36** PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> GREE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> GRÉE explique qu'il s'agit de la présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Elle précise que cette communication, qui ne fait pas l'objet d'un vote, dresse un bilan des différentes délibérations adoptées dans le domaine scolaire, de la petite enfance, et dans les domaines sportif et culturel.

À titre d'information, M<sup>me</sup> GRÉE précise que le 16<sup>e</sup> arrondissement est concerné par des travaux d'amélioration partielle du Musée d'Art Moderne. Ces travaux portent sur les conditions d'accueil du public, avec la réfection du hall d'accueil du Musée, sur l'offre de service en matière de restauration, avec l'agrandissement du restaurant, et sur l'espace de vente, avec la réfection de la librairie. Ces

travaux concernent également les conditions de travail des personnels, avec la création d'un plateau à aménager.

M<sup>me</sup> GRÉE annonce que les travaux ont été réceptionnés en septembre 2019, et qu'il s'agit actuellement d'une phase de garantie de parfait achèvement, qui durera jusqu'à la fin de l'année, toutes les réserves ayant été levées, à l'exception d'une d'entre elles, concernant le sol du hall d'accueil.

M. SZPINER la remercie.

> 2020 DCPA 29 Parc des Princes - Allongement de chantier- Indemnisation de la société CET M. Ariel LEVY rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY le remercie et rappelle qu'en 2011, la Ville de Paris a contracté un marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise CET, en vue des travaux pour la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes.

En 2013, un marché complémentaire de 345 780 euros a été notifié à CET.

M. LEVY ajoute que depuis 2015, CET a fait de multiples demandes pour un remboursement des frais survenus du fait de l'allongement de la durée du marché complémentaire, frais qu'ils ont évalués à 65 257, 50 euros. Après plusieurs échanges, un protocole transactionnel a été conclu avec CET, dans lequel la Ville de Paris s'engage à verser 27 000 euros HT de prestations supplémentaires.

M. LEVY explique que l'objet de cette délibération est d'autoriser la Maire de Paris à signer ce contrat de transaction avec l'entreprise CET : il demande au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

<u>M. SZPINER</u> s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, puis met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DCPA 29 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

V162020102 Vœu relatif à l'aide de la Ville de Paris aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année

## M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

## M. BORGNIET le remercie.

Il rappelle que, comme tous ici le savent, la situation pour les commerçants est devenue aujourd'hui catastrophique, et ce depuis un certain temps déjà, malheureusement. Les commerces du 16<sup>e</sup> arrondissement s'épuisent depuis plusieurs mois, voire depuis pratiquement un an, avec les Gilets jaunes, les grèves, le premier confinement, puis le deuxième confinement. M. BORGNIET, annonce que, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, plus de 50 commerçants ont mis la clé sous la porte en moins de trois mois. La situation est donc devenue intenable.

Considérant l'importance du tissu de commerces de proximité dans la vie locale parisienne ; considérant que les illuminations de fin d'année constituent une animation commerciale incontournable et qu'elles participent de l'animation locale des quartiers et des rues commerçantes, sachant qu'il s'agit du mois le plus important de l'année pour les commerçants ; considérant les graves difficultés économiques qui résultent de la situation sanitaire, et les mesures contraignantes pour l'activité commerciale ; considérant que, dans ce contexte économique et sanitaire, les associations de commerçants rencontrent les plus grandes difficultés pour financer les illuminations de fin d'année ; considérant que ce sont les commerçants qui financent à 100 % ces illuminations ;

considérant qu'ils ont néanmoins engagé des projets d'illumination et sollicitent le soutien financier de la Ville de Paris ; considérant la nécessité de leur apporter dans ces conditions une aide et un soutien exceptionnels, M. BORGNIET émet le vœu, sur la proposition de Francis SZPINER, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, que la Ville de Paris prenne financièrement en charge la totalité des dépenses d'illuminations de fin d'année ou, à défaut, apporte un soutien exceptionnel en augmentant le montant des subventions allouées aux associations, M. BORGNIET étant d'avis qu'il faudrait leur accorder au moins le triple de ce qui est leur était donné jusqu'à présent.

Il demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole, et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH annonce qu'elle rejoint ce qui vient d'être dit par M. BORGNIET et explique qu'elle assure aussi de son soutien les commerces de proximité qui ont été contraints de fermer leurs portes. Elle constate que M. BORGNIET mentionnait le chiffre de 50 commerces, ce qui est beaucoup trop.

Dans ce contexte, elle précise qu'elle partage totalement le vœu formulé par la majorité municipale.

Néanmoins, M<sup>me</sup> SEBBAH souhaite attirer l'attention des élus de la majorité sur un point. Elle rappelle que l'on parle aussi d'associations de commerçants et que, comme le savent les élus, les illuminations de fin d'année mettent parfois à l'écart certaines rues, qui sont pourtant très commerçantes. Ainsi, le Village d'Auteuil est illuminé mais l'avenue Mozart ne l'est pas et les commerçants de cette dernière ont souvent fait cette remontée, en disant qu'ils avaient l'impression d'être un peu oubliés. Elle précise qu'il en est de même pour l'avenue de Versailles.

Si elle est consciente qu'il est compliqué pour eux de se constituer en association, dans la mesure où cela demande du temps et de l'énergie, M<sup>me</sup> SEBBAH est d'avis qu'il faudrait peut-être leur donner un petit coup de main, parce que lorsqu'ils ne sont pas membres d'une association, ils sont pénalisés par ce manque d'illuminations.

M<sup>me</sup> SEBBAH assure, quoi qu'il en soit, qu'elle salue cette initiative et qu'il s'agit simplement d'une remarque.

M. BORGNIET répond, concernant l'avenue Mozart, qu'ils ont déjà pris la décision, avec les commerçants d'Auteuil, et comme ils l'ont déjà fait l'année dernière, d'éclairer le tronçon allant du début de l'avenue Mozart jusqu'à la rue Jasmin, aux frais du Village d'Auteuil. Cette partie était normalement gérée par une autre association, à savoir l'association de l'avenue Mozart, qui a jeté l'éponge en 2019. Il précise qu'au vu du succès et des très nombreux retours qu'ils ont eus, ils ont décidé à l'époque – sachant que lui-même était Président, et qu'il a démissionné depuis – d'agrandir l'association jusqu'à Ranelagh. Ainsi, il annonce que cette année, les illuminations recouvriront pratiquement la totalité de l'avenue Mozart, du début de celle-ci jusqu'à la rue du Ranelagh, sachant que le tronçon restant sera pris en charge, en partenariat avec l'association Passy, qui reprendra la fin de l'avenue Mozart, pour éclairer la Muette et toute la rue de Passy, afin d'avoir un éclairage et des illuminations conséquents.

M. BORGNIET souligne le fait que ce vote avait eu lieu avant le confinement et que cela fait l'objet actuellement d'une discussion très compliquée, raison pour laquelle ce vœu tombe très bien.

Il tient aussi à ajouter que, pour la première fois depuis très longtemps, l'avenue Victor-Hugo sera illuminée dans sa totalité, depuis l'Etoile jusqu'au square Lamartine. Il précise que l'hécatombe, parmi les commerçants de l'avenue Victor-Hugo, est énorme, et qu'il existe une attente très forte concernant les illuminations. En effet, si certains pourraient imaginer que les commerçants, dans la mesure où ils sont fermés, seraient d'avis qu'il ne servirait à rien d'illuminer, c'est en réalité tout le contraire, car cela montre aussi une preuve de survie. De plus, M. BORGNIET estime qu'il faut penser aux habitants qui vivent dans ces quartiers, d'où l'importance d'illuminer de plus en plus les guartiers.

Enfin, M. BORGNIET explique qu'il existe d'autres projets, qu'ils n'ont pas eu encore le temps de mener à bien, concernant d'autres quartiers, comme l'avenue de Versailles : il s'agira certainement

d'un futur projet auquel ils réfléchiront, afin de trouver une solution pour illuminer au plus vite l'avenue de Versailles.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie de ces précisions et de son professionnalisme.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations ou demandes de prise de parole, et met ce vœu aux voix.

Le vœu V162020102 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

> V162020103 Vœu relatif aux logements vacants dans les ensembles sociaux parisiens M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE le remercie et rappelle, comme les membres du Conseil d'arrondissement l'ont constaté lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement, qu'il apparaît que certains logements gérés par la Ville de Paris, restent, de manière récurrente, vacants. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un vrai problème, sachant que si la vacance des logements sociaux peut être due à des travaux en cours, elle est le plus souvent imputable à des retards dans la remise en location des logements.

Il explique que lorsqu'il reçoit des gens, il entend souvent dire qu'il existe des logements vacants à tel ou tel endroit, mais, pour prendre un exemple précis, M. SAUVAGE explique qu'à la Porte d'Auteuil, un an après la mise en exploitation, la Ville de Paris plaçait sur le site Loc'Annonces un appel à candidatures pour des logements qui étaient donc vacants depuis un an.

M. SAUVAGE estime que cette vacance un peu récurrente constitue une situation anormale, due au retard pris par les attributaires dans la désignation des candidats. Il explique que, lorsqu'est attribué un logement à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, celle-ci renvoie, dans le mois, les candidatures.

Il rappelle en effet, que cela entraîne, d'une part, une insatisfaction, parce que les gens constatent que ces logements sont vacants, et que cela a un impact sur les comptes des sociétés.

Or M. SAUVAGE fait remarquer que les éléments demandés dans ce vœu ne sont pas difficiles à trouver, puisqu'ils se trouvent dans le tableau de bord des sociétés.

Il précise que la première demande est que soit communiqué à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement le nombre de logements vacants au 31 décembre 2019, cette date ayant été choisie afin qu'il n'existe pas de confusion avec la période actuelle, qui est un peu particulière. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement demande donc à avoir communication de cette photographie à fin 2019, soit avant le confinement, de façon à ce qu'il ne soit pas dit que ces logements sont vacants à cause du confinement. Il ajoute que cette demande concerne tous les logements sociaux des bailleurs sociaux, relevant de la Mairie de Paris, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

La deuxième demande est qu'il soit expliqué à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pourquoi ces logements sont vacants et quelle est la durée de la vacance de ces logements. M. SAUVAGE précise que si cette durée est d'un mois, cela ne pose pas de problème, mais que si cette durée est de trois ou quatre mois, cela nécessite une explication, sachant qu'il en résulte une perte de loyer pour les bailleurs sociaux.

Troisièmement, M. SAUVAGE précise que ce vœu demande à la Ville de Paris de communiquer à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement les noms des attributaires qui tardent à désigner les candidats.

Enfin, M. SAUVAGE annonce que ce vœu comprend une dernière demande, qui dépasse le cadre du 16<sup>e</sup> arrondissement : sachant que les maires d'arrondissement font, en général, le nécessaire pour répondre à la Ville dans les délais requis, l'idée est de dire que si un attributaire n'a pas désigné, dans

les délais requis, sans candidat, les logements sont remis aux mairies d'arrondissement qui respectent leur engagement.

 $\underline{\text{M. SZPINER}}$  s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de prise de parole, puis met ce vœu aux voix.

Le vœu V162020103 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, <u>M. SZPINER</u> remercie les membres du Conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée à 18 h 40.

\*\*\*\*